

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 août 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Yves Lapointe, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

**Sont absents :** Tony Charest, MAIRE  
Germain Dupuis, CONSEILLER

À 20h30 (60 minutes après le début de la séance) deux conseillers présents Mme Marie-Ève Paradis et M. Francis constatent le défaut de quorum alors ils ajournent la séance au mardi 12 août à 19h30. Un avis spécial écrit sera expédié aux membres du conseil non présents par courriel.

Signé, Mme Marie-Ève Paradis \_\_\_\_\_

Signé, M. Francis Boucher \_\_\_\_\_

**Procès-verbal de la séance régulière ajournée du conseil municipal tenue le 5 août 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Tony Charest, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

**Est absent :** M. Germain Dupuis, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-08-2014**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets ci-dessous au varia et en le laissant ouvert pour la séance.

Au point 7.1 Projet de Résolution/ Cession des chemins occupés sans titre par la municipalité

- 9.6 - Dossier Rang 6
- 9.7 - Chemin St-Rémi
- 9.8 - Dossier « Agent de développement »
- 9.9 – Dossier « Caserne

**02-08-2014**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2014**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 8 juillet 2014 soit adopté tel que déposé.

**RAPPORT DU MAIRE**

Etant donné la saison estivale, pas de rapport du mois.

03-08-2014

**AVIS DE VACANCE AUX POSTES DE CONSEILLER #5 ET #6 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu unanimement que le conseil annonce l'avis de vacance aux postes de conseiller #5 et #6 de la municipalité de Saint-Joseph.

04-08-2014

**MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Alexis Morin-Turgeon comme conseiller municipal, le conseil doit nommer un autre maire suppléant.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis appuyé par M. Yves Lapointe que M. Francis Boucher soit désigné comme maire suppléant à compter du 12 août 2014 pour le remplacement du maire au conseil municipal et pour siéger à la MRC ou à tous autres endroits où le maire doit être présent.

05-08-2014

**OFFRE DE SERVICE POUR LE PAVAGE DU RANG 4 EST À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA / TECQ**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission adressée à la firme Actuel conseil inc. de Pohénégamook concernant le Rang 4 Est de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'honoraire d'Actuel conseil inc. pour le pavage d'un tronçon de 400 mètres du Rang 4 Est incluant l'excavation de roc au montant de 2 400\$ taxes en sus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Francis Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition d'honoraire telle que déposée et d'aviser M. Sylvain Lafrance de démarrer le plus rapidement possible les procédures.

06-08-2014

**RÉGULARISATION D'UN DOSSIER DE TITRE DE PROPRIÉTÉ/ RÉTROCESSION DE L'ASSIETTE DE L'ANCIEN CHEMIN SECTEUR DES LOTS 797-P À 799-P DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-ALEXANDRE SANS DÉSIGNATION CADASTRALE / FERME PIAL INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire mentionné en titre s'adresse au conseil afin de procéder à la régularisation d'un titre de propriété en prévision de la réforme cadastrale ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le plan de Jules Lévesque, arpenteur, les parties de lot 797-P à 799-P du cadastre de la paroisse de Saint-Alexandre est la propriété de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et fait référence à l'ancien chemin qui a été désaffecté (Le chemin qui est situé à l'intersection du Rang 4 Est et de la Route Parent à Saint-Joseph jusqu'au chemin de fer) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le choix du notaire et les frais relatifs à cette transaction est la responsabilité des propriétaires riverains ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME MARIE-ÈVE PARADIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal accepte que le dossier soit régularisé par la cession à titre **gratuit** d'une partie de l'ancien chemin à l'intersection du rang 4 Est et de la Route Parent dans le secteur

des lots P797 à P799 appartenant à la Ferme Pial située de part et d'autre de l'ancienne assiette du chemin public, conformément à la Loi.

**QUE** Monsieur Tony Charest, maire et Madame Nathalie Blais, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska le contrat notarié et tous autres documents nécessaires à la cession au propriétaire concerné.

07-08-2014

### **MANDAT À ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD POUR RÉGULARISER LES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES ROUTES OCCUPÉES SANS TITRE PAR LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** la réforme cadastrale effectuée dans la région ;

**CONSÉDÉRANT** que plusieurs dossiers sont à régulariser sur les routes de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'arpentage côte-du-sud S.E.N.C.R.L relative aux descriptions techniques des routes occupées sans titre par la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska au montant de 9 990.00\$ taxes en sus ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à la majorité des membres présents qu'un mandat soit donné à Arpentage Côte du sud afin d'effectuer les descriptions techniques des routes occupées sans titre par la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska incluant les descriptions techniques suivantes :

- 9 pour le 6<sup>e</sup> rang Ouest
- 10 pour la Route de Picard
- 42 pour le 6<sup>e</sup> rang Est

La préparation de l'avis public, la déclaration en vertu de l'article 72 et la publication au registre foncier

08-08-2014

### **DOSSIER DE GARDERIE SCOLAIRE EN MILIEU SCOLAIRE À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**ATTENDU** qu'un des buts de la politique sur les services de garde en milieu scolaire de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup est de favoriser la mise en place d'un service de garde dans ses écoles ;

**ATTENDU QU'**un des objectifs de cette politique est d'assurer un soutien aux familles des élèves en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat pour accueillir le service de garde ;

**ATTENDU QU'**un service de garde scolaire est devenu essentiel afin de soutenir l'implantation de nouvelles familles dans le village de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

**ATTENDU** la volonté des parents de Saint-Joseph-de-Kamouraska de se mobiliser afin d'avoir un service de garde en milieu scolaire adéquat pour les enfants ;

**ATTENDU QU'**il y a une hausse significative d'enfants fréquentant l'école de Saint-Joseph-de-Kamouraska depuis quelques années ;

**ATTENDU QU'**un emplacement serait disponible à l'école de Saint-Joseph ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie favorablement le projet d'implantation d'une garderie en milieu scolaire et est prêt à s'impliquer financièrement advenant un déficit ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte d'aider le comité en fournissant, pour le démarrage de la garderie, une ressource humaine.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adresse une demande au conseil d'établissement afin que celui-ci poursuive la démarche déjà entreprise auprès de la commission scolaire afin qu'il soit établie une garderie en milieu scolaire à l'école de Saint-Joseph pour l'année courante.

**09-08-2014**

#### **PAIE/INTERNET**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise un montant de 50,00\$ pour Employeur-D pour une formation pour la Directrice générale afin de pouvoir inscrire la paie directement par internet et non par téléphone sur le site. Ceci permettra une économie mensuelle des frais.

#### **Le point 9,4 à l'ordre du jour :**

Dans un but d'objectivité et de transparence, le conseil municipal formera un comité de sélection pour l'embauche d'un nouvel inspecteur.

Celui-ci sera composé de Mme Nathalie Blais, DG, de Mme Claudine Lévesque, DG de Saint-André et de M. Jacques Ouellet, Directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Alexandre.

Le choix du candidat sera accepté par résolution du conseil à la prochaine séance régulière de septembre.

**10-08-2014**

#### **RÉPARATIONS TEMPORAIRE DES ENDROITS PLUS PROBLÉMATIQUES SUR LE RÉSEAU PLUVIAL**

**CONSIDÉRANT** le danger à deux endroits de la municipalité du réseau pluvial ;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'un inspecteur municipal ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la DG de faire appel à M. Yvon Charest de Saint-Joseph ou un autre entrepreneur afin d'effectuer des travaux avec une pelle pour remédier temporairement aux problèmes d'affaissement aux Loisirs et vis-à-vis le 322, Principale Ouest.

**11-08-2014**

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que les salaires du mois de juillet (incluant les DAS de

la période)

au montant de 8 103,30\$ et les comptes à payer totalisant un montant de 22 717.33\$, pour un total pour le mois de 30 820.63\$ soient acceptés en y ajoutant les frais de déplacements pour Mme Marie-Ève Paradis au montant de 45. \$.

**12-08-2014**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, la séance est levée à 23h00.

---

**Tony Charest, maire**

---

**Nathalie Blais, Directrice générale**